

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 décembre 2019**

**Rapporteur :  
Madame Danielle GARREC**

**N° 30**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/12/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/12/2019 (accusé de réception du 17/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations de solidarité internationale**

**La demande de subvention d'une association de solidarité internationale pour un montant de 500 € est soumise à l'avis de la commission des solidarités puis est présentée en conseil municipal pour décision.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder la subvention suivante :

**Ligne budgétaire 041 6574 900 : Associations de solidarité internationale**

<b>Nom de l'association</b>	<b>Montant en euros</b>
<b>Action Aid pour des peuples solidaires</b> Participation au financement de représentations théâtrales dans le cadre du Festival des solidarités, dans le but de sensibiliser le public aux questions de mondialisation, aux conditions de travail dans l'industrie textile et à l'impact des modes de consommation. Subvention exceptionnelle	<b>500</b>